AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-66 526093

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
25 francs
N° 70 - Juillet 1966/35
5e supplément
AUGE, GARD, HERAULT, P.O.

MOUCHE DES FRUITS

L'insecte est maintenant observé dans beaucoup de vergers des quatre départements littoraux. Il est donc nécessaire d'assurer le traitement des fruits, pêches, poires et pommes dont la cueillette interviendra en Août et au début de Septembre. Il est rappelé que les oeufs pondus dans des fruits allant en chambre froide continueront lentement leur évolution. Ce traitement doit également permettre le contrôle du carpocapse.

TORDEUSE ORIENTALE

Commencer les traitements particuliers sur les fruits devant être récoltés au cours de la première quinzaine de Septembre.

TEIGNE DE LA POMME DE TERRE

Les tubercules récoltés et conservés dans la région littorale risquent d'être ravagés par les chenilles de la teigne.

Poudrer ces tubercules avec du D D T ou de la Rotenone, leur conservation doit se faire dans un local désinfecté. Ebouillanter les tubercules attaqués avant de les jeter.

MOUCHE DE L'OLIVE

Le traitement précédemment conseillé doit être répété.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Pommiers : Renouveler les traitements dirigés contre les acariens et la Zeuzère.

Dans les vergers où la Tavelure se manifeste ajouter un fongicide à la bouillie insecticide.

Poiriers : Poursuivre la lutte contre les Psylles si la présence de ces insectes est observée et ceci même si la récolte a été enlevée, de même pour la Zeuzère.

Prévenir les attaques tardives de Tavelure par une pulvérisation anticryptogamique.

IMPORTANT

Respecter les délais d'utilisation des pesticides. Renouveler les traitements lavés par une pluie d'orage.

Montepllier, le 29 Juillet 1966

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

L.L. TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

P 230

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

CULTURES MARAICHERES

Avertissements

Mildiou de la Tomate

La persistance d'un temps sec et venté, bien qu'entrecoupé d'orages aux environs du 20 Juillet, n'est pas favorable à l'évolution du Mildiou de la Tomate.

Les traitements dirigés contre le Mildiou ne sont donc actuellement pas justifiés. S'ils devenaient nécessaires par la suite, un avis serait diffusé.

Informations

Oïdium du Melon

Dans les cultures où des attaques d'Oïdium ont été constatées, poursuivre les traitements en se référant à la note N° 68, 4e supplément du mois de Mai.

N.B. A plusieurs reprises des producteurs de melon ont confondu les symptômes de maladies à virus avec ceux occasionnés par l'oïdium. Nous tenons à signaler que nous avons constaté cette année de nombreux cas de viroses caractérisés.
Nous sommes à la disposition de tout agriculteur pour effectuer, en cas de doute (virose ou oïdium) la détermination de la maladie.

Acariens sur aubergines

Quelques attaques d'acariens ont été observés ces derniers temps.

Pour combattre ces parasites, utiliser un des produits suivants :

Produits homologués :

Parathion éthyl :	25 g
Parathion méthyl :	30 g
Diazinon :	25 g
E P N :	25 g
Malathion :	75 g
Azinphos :	40 g
Carbophénothion :	45 g
Prothoate :	30 g
Dicofol :	50 g
Chlorfenizon :	50 g
Chlorbenside :	50 g
Fenizon :	50 g
Tetradifon :	25 g
Chlorobenzilate :	25 g
Dinapacryl :	50 g

Produits en A P V :

Diothion
Phenkapton
Diméthoate

CHRESTIAN - LAVY

P 488

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de MONTPELLIER.

MONTPELLIER, le 29 Juillet 1966

N O T E : 12

EUDEMIS 3ème génération

Le troisième vol de papillons d'eudémis se manifeste en Pyrénées-Orientales à BAIXAS, BANYULS-dels-ASPRES, LAROQUE des ALBERES, TOULOUGES; il est très net à St-JEAN-LASSEILLE. Dans l'Hérault, il apparaît à St-GEORGES D'ORQUES.

Dès le 30 Juillet on appliquera un traitement préventif à base de D.D.T. ou de roténone, à raison d'une vingtaine de kilos de poudre à l'hectare; l'opération sera renouvelée une dizaine de jours.

L'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements viticoles :

G. BERNON

7231